

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 50

Artikel: Fleur de mer : nouvelle bretonne
Autor: Allard, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1603. — 14 juillet. Plaintes au sujet du sel marin que Leurs Excellences ont reçu en payement du roi de France et qu'elles veulent faire vendre dans le pays de Vaud à l'exclusion du sel de Franche-Comté. Députation du banneret de Treytorrens, à Lausanne.

— 23 septembre. La noblesse du pays se joint aux bonnes villes pour s'opposer à l'introduction du sel marin.

1606. — 3 janvier. Le magasin de la ville, situé à la rue du Lac, est choisi comme lieu de refuge pour les meurtriers involontaires. Le gouverneur y fera construire une galerie sur le devant et de petits degrés.

— 11 août. Le Gouverneur et l'Hospitalier se rendront à l'Ecole pour faire donner le fouet à l'Allemand de Bâle que garde Susanne Develey, et à d'autres enfants qui ont endommagé les possessions d'autrui.

1610. — Ceux qui sont chargés de visiter l'école, auront pour chaque visite un florin pour aller boire.

1612. — 4 juin. On publiera dimanche prochain que tous ceux qui savent lire doivent porter leurs psaumes à l'église le dimanche et le jeudi pour chanter avec les autres, sous peine d'amende.

1615. — 24 février. Le gouverneur donne 14 florins aux communiens de Suchy qui ont pris 7 loups.

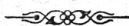
1624. — 2 juillet. Jonas Jordan exercera pendant quelque temps la charge de prévôt et chassera les coquins et les bêtîtres vagabondant par le pays, et les conduira jusqu'à Payerne.

1638. — Monseigneur le Bailli demande à ce que le gouverneur fasse charrier de la paille et du bois vers le gibet pour brûler Clauda Jacquier, veuve de François Thomas

1644. — 5 avril. Le sieur gouverneur Myeville ayant représenté que la bourgeoisie est en grand trouble de ce que dimanche passé M. le ministre Chassen, en sa prédication avait été jusqu'à dire que cette bourgeoisie était comme des diables, voire pire que des diables, on décide qu'on le citera à comparaitre devant Monseigneur le Bailli.

1657. — On élit trois chasse-coquins pour chasser la coquenaille et la gueusaille.

1667. — 17 avril. On enseignera dans les classes les mêmes objets qu'au collège de Lausanne.



Rassovegnance.

N'ia rein que fassé asse pliési, quand l'est qu'on s'ein va tsau pou contrè lo cemetiro, què dè sè retrovâ avoué lè z'amis dè son dzouveno teimps et dè redèvezâ on bocon dè cein que s'est passâ adon. —

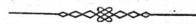
Djan Quauebot que n'étai pas z'u pè Lozena du grandteimps, profitâ stu sailli dè lâi allâ férè 'na veriâ tandi que son petit-fe lâi passâvè l'écoula militère; et tot ein sè promeneint pè la Pontâisa po vairè exerci clliâo djeino sordâ, lâi reincontrè per hazâ on vilhio camarado, lo caporat Guiboton, qu'é-tâi perquie assebin. Lè dou z'amis ne s'étiot pas revus du que l'aviont passâ l'écoula et ma fâi y'avâi dza on rudo bet, et l'ont z'u gaillâ dè pliési dè reféré cognissance. Après avâi vouâiti on momeint clliâo

vallottets martsi âo pas, l'ont z'u lla fantasi d'allâ revâirè lè villiès casernès, et on iadzo lé, que faillâi-te férè què d'allâ bairè on demi tsi lo père Bize, iò ma fâi s'ein sont bailli à redèvezâ dâo bon vilhio teimps, et après avâi distiutâ su cé vettreli que sè tserdzè pè derrâi sein bourrà, l'ein sont venus âo vilhio pé-tâiru à bassinet et à la tserdze ein dozè teimps.

Adon, po férè fû, cein n'étai pas dâi risès,
Et ma fâi lè bedans ein vayesseint dâi grisès
Dévant d'avâi comprâi ti lè coumandémeints
Dè cein qu'on lâi desâi *la tserdze ein dozè teimps* ;
Kâ faillâi tot d'aboo déboutsî la lumière
Po ne pas férè *rate*, et cein, lo faillâi férè
Ein passeint dein lo perte, âo fond dâo bassinet,
On fi d'artsau dzaunet qu'étâi fé tot espret,
Qu'on crotsive à l'habit per on bet dè tsainetta
Po ne pas l'égarâ. Lâi desont *l'aiguilletta*.
Faillâi mettre âo repou lo tsin âo premi cran
Et que la pierre à fû n'aussè min dè balan.
Après cein ye faillâi, sein férè la quinquerna,
Preindrè la munechon per dedein la giberna,
Dégrussi la cartouche avoué lè deints, et pi
Reimpliâ lo bassinet po lo bin amorci;
Lo reclioure et posâ lo fusi su la crosse
Ein tsouyeint dè lâi fére onna forta sécosse;
Einfatâ la cartouche âo fin bet dâo canon
Ein laisseint bin colâ la pudra tant qu'âo fond.
Adon avoué dou dâi on traisâi la badietta
Qu'on verivè dè bet, po que dein la bornetta
Dâo canon dè fusi lo gros bet sâi fourrà,
Et ein la semotteint, tsacon dévâi bourrà.
Poui, quand la pudre âo fond étâi bin tampounâie,
Que la badiette étâi dein sa tsenau betâie,
Faillâi armâ lo tsin, sè mettre en jou, meri,
Et âo coumandémeint dè : *feu!* faillâi teri
Lo gatollion. Adon, quand lo tsin s'einbonmâvè
Contrè lo bassinet, tot cein épêluâvè,
Kâ la pierre, ein tapeint, reincontrâvè on brequiet,
L'amooce pregnâi fû, et... *rrâo!*... vouaiquie lo pet (!).

Ma fâi, à fooce djasâ et batolhi, lo teimps passâvè et lè demi litres sè poivont dza mettrè su quatre reings. Lè dou z'amis sè décidaront à parti; mà ein passeint dévânt tsi Hurny regrettâvont dè dza sè quittâ et l'eintront po bairè onco trâi déci. À la fin, faille portant modâ tot dè bon po ne pas manquâ lo trein.

Arrevâ proutso dè la gâra, lo pourro Quauebot ne sè cheintâi pas tant bin; lo tieu lâi doliattâvè et ve lo momeint iò se n'estoma allâvè férè fougasse; adon po ne pas que cé diablo dè petit blanc lâi fassè vergogne dévânt lo mondo, sè dépatsè d'allâ s'eifatâ dein lo vagon ein deseint: Hurny! tins bon; sein quiet Bize tè va fotttrè frou.



FLEUR DE MER

NOUVELLE BRETONNE

I

Non loin de Quimperlé, dans un pauvre hameau de pêcheurs, situé vers l'embouchure du gracieux Lo-Téa, dont les rives sauvages s'élèvent en fortes collines 'boi-

(1) Extrait de *La vilhio melice dâo canton de Vaud*.

Po lè vilhio, vouâitsé lè coumandémeints de la tserdze ein dozè teimps: 1° Chargez arme! 2° Ouvrez bassinet! 3° Prenez cartouche! 4° Déchirez cartouche! 5° Amorcez! 6° Fermez bassinet! 7° Arme à gauche! 8° Cartouche canon! 9° Tirez baguette! 10° Bourrez! 11° Remettez baguette! 12° Portez arme!

sées couvertes de landes entremêlées d'énormes roches grises, vit une race forte et superbe, pure de mélange, ayant conservé les traits, le langage et la rudesse des temps primitifs.

La dureté des travaux de la mer auxquels tous se livrent sans distinction d'âge ni de sexe, l'âpre résistance d'un sol maigre et pierreux aux bras qui la cultivent, entretiennent chez ces gens la puissance et la beauté des formes ; et bien que calmes et graves comme tous ceux-là qui, péniblement, arrachent leur subsistance aux éléments au milieu desquels ils respirent, leurs sentiments ont une grande énergie ; les femmes surtout, parfois, sont passionnées à l'extrême.

Deux de ces dernières, mères d'une fille nubile, chacune secrètement se jalousaient jusqu'à la haine : Cela remontait à l'époque où, vierges elles-mêmes, la recherche d'un garçon, le plus robuste et le plus doux, que toutes deux ambitionnaient pour compagnon, fit naître entre elles une rivalité furieuse.

Le jeune homme hésitant d'abord, tant elles avaient également de mérite à ses yeux, s'étant finalement décidé pour Léna qui sut habilement l'y porter, la dédaignée, Ivonne, étant belle aussi, ne manquait point de poursuivants et choisit entr'eux, pour mari, le plus à son gré, Hoël, mais conserva dans le fond de l'âme, contre la préférée d'Alain, mortelle rancune, rancune soigneusement contenue d'ailleurs, car elle eût craint d'inspirer de l'ombrage à son homme qu'elle savait susceptible et violent.

La fatalité voulut que les filles de ces mères jadis rivales, le fussent à leur tour, en une même occurrence. Les deux vierges, pareillement magnifiques de formes, de fortune égale, c'est-à-dire n'en ayant quasi point, gaies, vaillantes, naïves et bonnes, attiraient l'attention des plus avantageés fils de la commune et même des environs.

Cependant, comme elles étaient encore tout fraîchement en la première fleur de jeunesse et que les parents tiraient de leurs bras grand soulagement en leurs pénibles besognes, ils ne se hâtaient point de les donner, préférant attendre la meilleure occasion.

Or, il advint que la fille d'Yvonne, en un village voisin, assez éloigné de la côte, où sa mère l'avait menée voir une cousine, fut remarquée par l'héritier de cultivateurs qui passaient, dans leur monde, pour riches.

Ce garçon, bien fait lui-même, rêva d'avoir pour compagne une aussi superbe personne, son endroit n'en produisant pas d'une telle perfection, et ne manqua point d'aller les dimanches et fêtes en promenade au hameau du Lo-Téa.

On l'y accueillait cordialement, et Yvonne, fière de sa poursuite, ne sachant contenir sa joie, s'en vantait volontiers avec plus d'orgueil que de prudence : — Quelle jeunesse du pays et des alentours approche en beauté de la mienne, disait-elle, aussi nulle ne fera si beau mariage.

La fille d'Alain vit plusieurs fois passer près d'elle ce fils de laboureurs, plus délié de formes et d'allure que les gens de la côte, et naïvement fit confiance à sa mère du plaisir que lui causait la vue de cet aimable garçon :

— Voilà comme j'aimerais que fût fait mon prétendu ; mère, quand tu songeras à me marier, trouve-moi le pareil et bien contente je serai.

Léna savait déjà pour quelle cause venait au hameau ce jeune homme et qu'il possédait grand bien. Plusieurs fois, rencontrant Yvonne, elle avait surpris dans ses regards, saisi dans ses paroles même, un air de triomphe et de dédain qui l'avait offensée.

Alors, sans réfléchir qu'elle allait commettre une

action bien autrement mauvaise, dangereuse peut-être, elle conçut le dessein d'enlever à Yvonne le prétendu de sa fille pour le donner à la sienne, mais se garda d'en rien dire à son mari, homme droit et sage, qui l'eût désapprouvée ; non plus à son enfant, sachant, par son propre souvenir, qu'en guerre d'amour le secret et l'adresse sont de première nécessité pour s'assurer la victoire.

La coutume, en Bretagne, et qui se garde encore dans les cantons éloignés des villes importantes, est, si pauvre soit-on, de s'habiller richement pour se montrer aux fêtes et aux Pardons.

On y met toutes ses économies, et les vêtements, en ces provinces écartées, où se sont conservées plus longtemps qu'autre part les mœurs et costumes des temps anciens, ont une grâce et une somptuosité non connues ailleurs ; aussi ne les renouvelle-t-on que peu de fois en la vie. Les bons ménagers même les font durer du temps de leur mariage jusqu'à celui de la mort.

— Voilà notre fille en âge d'être établie, fit-elle à son mari, je veux me préoccuper de son avenir, et pour qu'elle soit remarquée par les meilleurs partis, il faut faire valoir ses avantages. Commandons au tailleur un beau costume : elle le mettra pour aller aux Pardons et fêtes des alentours.

Le père ayant trouvé le projet raisonnable et donné son consentement, Léna fit préparer par le tailleur pour sa fille un coquet habillement à la mode du pays et qui lui coûta bien cher ; mais elle compta que cet argent se retrouverait.

On le tint prêt pour aller assez loin, en pèlerinage, au pardon de Ben-Odet ; en route, il leur fallait passer dans le village même du bon ami de la fille d'Yvonne où d'ailleurs Alain avait des camarades.

(A suivre.)

Petites connaissances pratiques.

Les personnes qui sont sujettes aux engelures doivent, pour en prévenir le retour, s'endurcir la peau dès le commencement de l'hiver au moyen de frictions avec de l'eau-de-vie camphrée, ou de l'eau-de-vie pure, de l'eau de Cologne, ou bien encore de l'eau sédative étendue d'eau. Ces frictions peuvent se faire le matin et le soir.

Choucroûte. — Dès que la quantité de choucroûte nécessaire pour faire un plat a été retirée du tonneau, on la lave dans plusieurs eaux, on l'égoutte et on la place par lits dans le pot de terre ou la marmite, en alternant avec de la graisse de porc, du lard salé gras et maigre, un cervelas, quelques saucisses fumées. On ajoute une quantité suffisante d'eau pour que la choucroûte baigne et on fait cuire à petits bouillons pendant 3 ou 4 heures.

THÉÂTRE. — Notre excellente troupe dramatique, de laquelle nous entendons chaque jour faire des éloges, nous annonce, pour demain, une pièce qui attirera, sans doute, un nombreux public :

LE JUIF ERRANT,

drame en 5 actes, par Eugène Sue.

ADMISSION DES BILLETS DU DIMANCHE
Rideau à 7³/₄ heures.

I. MONNET.